

La Biographie-La biographie du
Prophète-Les vertus du Prophète 1995-leçon
(15-32) bénédictions et paix sur lui : Sa
miséricorde envers les Croyants, les
hypocrites, les athées, les garçons et les enfants.

Au Nom d'Allah, Le Tout Miséricordieux, Le Très
Miséricordieux

Louange à Allah, Le Seigneur de l'univers, que la paix et la bénédiction soient sur notre maître Mohammad, le fidèle à ses promesses et l'honnête.

Ô Allah ! Notre connaissance se limite aux sciences que tu as permis que nous apprenions. Tu es le Seul Connaisseur, Tu es le Sage. Ô Allah ! Aide-nous à apprendre ce qui peut nous être utile ; Fais que notre science nous soit rentable ; Aide-nous à apprendre davantage ; Aide-nous à distinguer le vrai et à le suivre ; Aide-nous à discerner le faux et à l'éviter ; Fais que nous mettions en vigueur le meilleur des discours que nous écoutons ; Fais-nous compter par Ta Miséricorde dans le rang de Tes serviteurs vertueux.

Sa miséricorde à l'égard des croyants, des hypocrites, des athées et des garçons :

Chers croyants, nous voici à la quinzième leçon sur les vertus du Prophète (Salla Allahou 'Alaihi wa Sallam) ; nous sommes arrivés dans la leçon précédente à la miséricorde du Prophète (Salla Allahou 'Alaihi wa Sallam), Allah dit :

"Et nous ne t'avons envoyé qu'en miséricorde pour l'univers".

(Sourate AL-ANBIYÂ' (LES PROPHÈTES) : (107))

Avant-propos :

Chers frères, la miséricorde est un terme exhaustif qui unit toutes les notions du bien, que ce soit au niveau matériel ou moral, au niveau du monde ici-bas ou à celui de l'au-delà. Tous les niveaux du bien : matériel, moral, celui du monde ici-bas ou celui de l'au-delà se retrouvent dans le mot "le Tout miséricordieux". Allah, Exalté soit-il dit :

"Sauf ceux à qui Ton Seigneur a accordé miséricorde. C'est pour cela qu'Il les a créés".

(Sourate Houd (119))

Il faut que tu aies la conviction -et cela fait partie de la doctrine saine- qu'Allah, Exalté soit-il, a créé l'homme pour lui accorder Sa Miséricorde. Si tu vois un homme sujet à la torture, ce sera un cas urgent et exceptionnel qui exige le traitement. En principe, l'homme a été créé pour jouir de la Miséricorde d'Allah mais s'il dévie de la bonne voie, la punition lui sera indispensable. A savoir que la punition ne vise pas la vengeance mais elle vise une remise en état et constitue une invitation au repentir. Allah, Exalté soit-il, dit

:



"Et nous ne t'avons envoyé qu'en miséricorde pour l'univers".

(Sourate AL- ANBIYÂ' (LES PROPHÈTES) :
(107))

Allah, Exalté soit-il, a envoyé Son messenger (Salla Allahou 'Alaihi wa Sallam) pour toutes les créatures sans exception. Il l'a envoyé en miséricorde pour les Croyants, les athées, les hypocrites, les hommes, les femmes et les garçons, ainsi que pour les oiseaux et les animaux. Ce Messenger est une miséricorde offerte aux croyants ainsi que le Prophète (Salla Allahou 'Alaihi wa Sallam) s'est décrit lui-même.

Chers frères, ces paroles sont précises et délicates, elles ont une portée assez grave laquelle, une fois bien assimilée, laissera une trace claire dans notre vie. La miséricorde du Prophète (Salla Allahou 'Alaihi wa Sallam) envers les Croyants se réalise lorsqu'il les guide sur la voie du bonheur dans le monde ici-bas et dans l'au-delà, lorsqu'il s'occupe à ajuster leurs conditions dans le monde ici-bas et dans l'au-delà, lorsqu'il les alerte de tout ce qui peut nuire à leur monde ici-bas et dans l'au-delà ; c'est sa miséricorde envers les Croyants. Allah dit :

"... et miséricordieux envers les Croyants".

(AT-TAWBAH (LE DÉSAVEU ou LE REPENTIR) (128))

Les savants ont différencié entre la compassion et la miséricorde : la compassion repousse ce qui nuit alors que la miséricorde entraîne l'utilité, or, le Messenger d'Allah (Salla Allahou 'Alaihi wa Sallam) est :

"...miséricordieux envers les Croyants".

(AT-TAWBAH (LE DÉSAVEU ou LE REPENTIR) : (128))

Sa compassion exige de les alerter de tout ce qui leur nuit dans le monde ici-bas et dans l'au-delà, alors que sa miséricorde implique de leur assurer tout le bien dans les deux vies.

Chers frères, nous passons à présent à un sujet très précis, Allah Exalté soit-il, dit :

"Le Prophète a plus de droit sur les croyants qu'ils n'en ont sur eux-mêmes".

(Sourate Al Ahzab (LES COALISES) : (6))

Comment peut-on expliquer ce verset ? Le prophète (Salla Allahu 'Alaihi wa Sallam) a plus de droit sur les croyants qu'ils n'en ont sur eux-mêmes. Ce verset signifie : tu as beau concevoir, tu as beau te bercer d'illusions, tu as beau laisser libre cours à ton imagination, tu as beau avoir foi, avoir la certitude que ton intérêt ne peut se réaliser que dans un tel



chemin ou dans un tel côté ; mais aussitôt que tu constates que le Hadith du Messenger d'Allah t'interdit de suivre ce chemin et t'ordonne de suivre un autre, tu dois te conformer et rebrousser chemin, car le Prophète a plus de droit sur toi que tu n'en as sur toi-même. Si tu exécutes son ordre et sa sunna, tu jouiras de tout le bien. Tu as beau essayé de réfléchir ou t'ingénier à ramifier les choses, ou voir ton intérêt dans la négligence de la Sunna, tu ne tarderas pas à te rendre compte que ton intérêt intégral, ta victoire intégrale et ta réussite intégrale résident dans l'application de la Sunna dans ta vie.

Bien sûr, l'homme peut découvrir cela mais il sera trop tard alors. Par contre, s'il le découvre pendant sa jeunesse, c'est-à-dire s'il parvient à comprendre les instructions et les interdictions du Prophète (Salla Allahu 'Alaihi wa Sallam) il les appliquera à temps. Tu ne dois jamais te laisser persuader que ton intérêt va à l'encontre de ses instructions et de ses interdictions (Salla Allahu 'Alaihi wa Sallam). Fais que l'idée que son ordre

limite ta liberté, ne t'effleure jamais, vu qu'il garantit ta sécurité et ton salut. C'est la signification de la parole d'Allah, Exalté soit-il :

"Le Prophète a plus de droit sur les croyants qu'ils n'en ont sur eux-mêmes".

(Sourate Al Ahzab (LES COALISES) : (6))

Il est probable que tu trouves le bien du monde ici-bas en accomplissant un certain travail, en suivant un certain chemin, en collaborant avec un certain groupe, ou en te rapprochant d'un certain homme. Tu peux constater que le Prophète t'interdit de faire une certaine chose alors que tu as la conviction parfaite qu'il est dans ton intérêt de l'exécuter, à ce moment-là, tu dois reconnaître et avoir la ferme persuasion que tous les ordres et les interdictions du Prophète (Salla Allahu 'Alaihi wa Sallam) sont au service de ton intérêt, de l'élévation de ton rang et de la réalisation de ton bonheur dans le monde ici-bas et dans l'au-delà. C'est la signification de la parole d'Allah, Exalté soit-il :

"Le Prophète a plus de droit sur les croyants qu'ils n'en ont sur eux-mêmes".

(Sourate Al Ahzab (LES COALISES) : (6))

Il n'y a que l'homme qui se fait du souci sur sa propre personne ; Il n'y a que l'homme qui se fait du souci sur la sécurité de son existence, sur la persistance de son existence et sur la perfection de son existence. Si tu avais lu la Sunna théorique du Messager d'Allah, si tu avais suivi sa sunna verbale, si tu avais appliqué sa sunna pratique, tu aurais trouvé que sa parole, et rien d'autre que sa parole, te réaliserait, et à coup sûr, le bonheur dans les deux mondes.

Pour illustrer ces paroles, il faut convenir que la vie est une suite d'épreuves, s'il te semble que ton intérêt réside dans la transgression de la Sunna, tu ne seras pas



récompensé pour avoir suivi la Sunna. S'il tu as l'impression, à première vue, que le bien se trouve dans ce chemin alors que le Prophète

t'a interdit de le suivre, tu ne seras pas récompensé et tu ne gagneras pas un rang élevé pour avoir suivi la Sunna. Il est tout à fait normal que les apparences soient contradictoires avec les vérités, sinon les actes de culte seront supprimés.

Essayons d'illustrer cette idée, si le gain licite était facilement accessible, et si le gain illicite était hors de portée, tous les gens s'appliqueraient à chercher le gain licite, non pas par amour pour Allah, ou parce qu'ils aspirent à obtenir Sa miséricorde, ou espèrent se rapprocher de Lui, ou souhaitent entrer dans Son Paradis, mais tout simplement parce que le gain licite est facilement accessible. Allah (Exalté soit-Il) a décidé de rendre le licite difficile à acquérir et l'illicite aisément accessible afin de mettre les gens à l'épreuve. Si l'apparence n'était pas un peu contradictoire avec la vérité, il n'y aurait pas d'acte de culte ou d'élévation de rang. Par conséquent, ce qui élève le rang de l'homme sage auprès de son Seigneur c'est bien son application instantanée de l'ordre du Messager d'Allah sans établir au préalable des évaluations ou des jugements sur les profits et les pertes ; tel est le cas du croyant...

"Il n'appartient pas à un croyant ou à une croyante, une fois qu'Allah et Son Messenger ont décidé d'une chose d'avoir encore le choix dans leur façon d'agir".

(Sourate Al Ahzab (LES COALISES) : (36))

Tu as la liberté de choisir entre deux maisons, entre deux filles, entre voyager ou résider,

mais si tu fais le choix entre obéir et désobéir, à ce moment-là tu ne seras pas croyant.

"Il n'appartient pas à un croyant ou à une croyante, une fois qu'Allah et Son Messenger ont décidé d'une chose d'avoir encore le choix dans leur façon d'agir".

(Sourate Al Ahzab (LES COALISES) : (36))

En d'autres termes, le croyant est tenu d'obéir à l'ordre d'Allah et de s'y conformer en se répétant :

((« Nous avons entendu et obéi... »))

AL-BAQARAH (LA VACHE) : 285

...en ayant la conviction totale que cet ordre contient tout le bien et tout le bonheur. Je vous cite en exemple ou plutôt je vous éclaire cette vérité à travers ce verset où Allah, Exalté soit-il dit :

"Ceux-là sont sur le bon chemin de leur Seigneur".

(Sourate Al Baqarah (LA VACHE) : (5))

« Sur » signifie l'élévation ; autrement dit, le chemin de la droiture est en réalité plein de contraintes et de restrictions, alors que la vie de l'athée est une dépravation complète, il ne voit rien d'illicite, ni d'interdit ni d'invraisemblable. Il mange ce que bon lui semble, se rend dans les lieux qu'il apprécie, fréquente les personnes de son choix, promène son regard partout où il veut, entreprend de faire tout ce qui lui plaît, en se justifiant : je suis libre. Tandis que le croyant respecte un ensemble de valeurs et de principes, d'ordres et d'interdictions : « cela est licite, cela est détestable, cela est autorisé et cela ne l'est pas, cela satisfait Allah et cela suscite la colère d'Allah... »

"Ceux-là sont sur le bon chemin de leur Seigneur".

(Sourate Al Baqarah (LA VACHE) : (5))

Le chemin de la droiture accorde à celui qui le suit un rang supérieur malgré les contraintes et les restrictions qui s'y trouvent.

"Ceux-là sont dans un égarement évident".

(Sourate Az-Zumar (LES GROUPES) : (22))

L'égaré s'est trouvé engagé dans une suite de chaînes, pour se trouver finalement arrêté en prison, ou l'objet d'une tristesse accablante, ou alors plongé dans une grande inquiétude, cela signifie qu'en dépit de la liberté absolue qu'il s'est accordée il se trouve menotté par le malheur, alors que le croyant vit le bonheur malgré les restrictions de la foi...

"Toute âme est l'otage de ce qu'elle a acquis. »

« Sauf les gens de la droite".

(Al-MUDDATTHIR (LE REVÊTU D'UN MANTEAU : (38-39))

D'où le sens de la parole d'Allah, Exalté soit-il :

"Le Prophète a plus de droit sur les croyants qu'ils n'en ont sur eux-mêmes".

(Sourate Al Ahzab (LES COALISES) : (6))

Tu dois croire fermement à cette parole, la sunna exige que tu sois sur le chemin de la droiture, que tu sois sincère, que tu t'acquittes du pacte, que tu tiennes ta promesse, que tu sois chaste, que ton gain soit licitement acquis même si tu vis une misère noire, de plus, la sunna exige que tu refoules du pied le gain illicite même s'il compte par millions ; telle est la foi religieuse.

La miséricorde du Prophète à l'égard des croyants :

Abou Houraira, qu'Allah soit satisfait de lui, a rapporté que le Prophète (Salla Allahu 'Alaihi wa Sallam) a dit :

"J'ai plus de droit sur chaque croyant qu'il n'en a sur lui-même dans le monde ici-bas et dans l'au-delà. Lisez le Coran si vous voulez : « le Prophète a plus de droit sur les croyants qu'ils n'en ont sur eux-mêmes ».

Donc, le croyant qui meurt en laissant de l'argent, sera hérité par ses proches parents paternels, quels qu'ils soient. Et celui qui meurt en laissant une dette, un orphelin ou un bien qui n'a pas de régisseur, qu'il vienne à moi et je m'en chargerai".

Boukhari

A vrai dire, ce Hadith a une autre interprétation. Dans ce Hadith, le Prophète ne parle pas de sa propre personne en tant que Prophète, mais en tant que tuteur ou que maître (Waliye) des Musulmans. La prophétie est une position religieuse mais le maître des Musulmans occupe une position temporelle pour ainsi dire. Voilà pourquoi, le maître (le Waliye) des Musulmans doit être responsable des répercussions de leurs affaires.

"... Et celui qui meurt en laissant une dette, un orphelin ou un bien qui n'a pas de régisseur qu'il vienne à moi, et je m'en chargerai".

Mais s'il laisse de l'argent, ce sera pour ses héritiers. A savoir que l'Etat s'enrichit ou s'appauvrit suivant la condition financière de ses sujets musulmans. Parfois, si l'homme se trouve surchargé, il se replie sur lui-même, mène une vie de solitaire, cesse de travailler et de produire. Cette question est liée au système économique, ainsi qu'au système de la politique législative. Ce qui signifie que l'argent que laisse le croyant à sa mort, revient de droit à ses héritiers ; alors que s'il laisse une dette, ou un bien qui risque d'être perdu ou des enfants, le Prophète se déclare en être chargé, car il a plus de droit pour s'en charger.

Dans ce Hadith, le Prophète parle, non en tant que Prophète envoyé, mais à titre de responsable des Musulmans et leur tuteur (leur Waliye). Car les dirigeants de la société s'enrichissent, lorsque les sujets mènent une vie aisée. Cependant, si l'homme s'appauvrit, le pouvoir d'achat sera supprimé, et cela est une règle générale. Si on édifie une entreprise commerciale dans un pays qui vit une insuffisance de ressources, elle ne tardera pas à faire faillite et ce, à défaut du pouvoir d'achat, car les gens souffrent de pénurie et de fluidité monétaire. Alors que dans les sociétés riches, n'importe quel projet

finit par réussir et réaliser des profits. Ainsi, l'Etat pourra collectionner les impôts des associations réussies. Ce qui explique que ce sujet est étroitement lié à la politique législative. Bref, le succès et la réussite que peuvent exécuter les établissements et les projets qu'ils parviennent à réaliser dépendent de la situation financière de l'individu vivant dans la société, qui à son tour provoque l'enrichissement de l'Etat.

Ce hadith nous apprend que le responsable des Musulmans ou leur tuteur (leur Waliye) doit faire des efforts pour aider ses sujets à s'enrichir. La richesse de l'Etat dépend de la richesse de ses sujets.

Dans la version d'Ahmad :

"J'ai plus de droit sur les croyants qu'ils n'en ont sur eux-mêmes selon le livre d'Allah, quiconque parmi vous laisse à sa mort une dette ou une ferme, appelez-moi, car je m'en déclare responsable, et quiconque parmi vous laisse de l'argent à sa mort, qu'il sache que cet argent reviendra de droit à ses proches parents paternels, quels qu'ils soient".

C'est ainsi que s'incarne sa miséricorde envers les croyants, il tient à leur bonheur dans le monde ici-bas et dans l'au-delà ; il les alerte de ce qui peut nuire à leur bonheur dans le monde ici-bas et dans l'au-delà ; les instructions qu'il leur donne visent à réformer leur statut dans le monde ici-bas et dans l'au-delà, il a plus de droit sur eux qu'ils n'en ont sur eux-mêmes.

Mais le point le plus subtil dans le sujet c'est que le croyant dont la foi est très profonde, croit que tout son intérêt, tout son gain, toute sa réussite, tout son bonheur et tout son succès se réaliseront lorsqu'il se conforme aux instructions du Prophète (Salla Allahou 'Alaihi wa Sallam).

Malheureusement, beaucoup de gens violent la sunna du prophète (Salla Allahou 'Alaihi wa Sallam). Ainsi lorsque le fiancé demande



à ses futurs beaux-parents une chose illégitime, ces derniers s'empressent de céder à sa demande de crainte qu'il rompe les fiançailles et s'en aille, ils se montrent

tolérants avec lui, en laissant la sunna de côté, mais un an plus tard passé en compagnie de leur fille et les voilà surpris de l'attitude de ce fiancé qui leur a tourné le dos en délaissant leur fille.

Le sujet est des plus délicats car il touche tous les domaines : celui du commerce, de la vente, de l'achat, du gain de l'argent, de la dépense de l'argent, des relations sociales, du mariage et du divorce. Dans tous les détails de la vie, quand tu constates que la sunna te menotte, tu diras "laissons la sunna maintenant". Or, si l'homme agit conformément à ses passions, à sa volonté et à ses intérêts, il aura à payer cher le prix. Garde ce verset toujours présent à ton l'esprit :

"Le Prophète a plus de droit sur les croyants qu'ils n'en ont sur eux-mêmes".

(Sourate Al Ahzab (LES COALISES) : (6))

Parfois, les parents s'imaginent que si leur fille n'exhibe pas sa parure aux hommes étrangers, personne ne la demandera en mariage, et s'ils lui font porter le voile, la gardent à la maison et se soucient de bien l'éduquer, personne ne peut prendre connaissance de sa beauté, à ce moment-là personne ne se présentera pour l'épouser. Mais en réalité, c'est justement le contraire qui arrive, car la femme qui applique la Sunna du Prophète (Salla Allahu 'Alaihi wa Sallam) sera gratifiée par un jeune homme croyant qui estime sa valeur et qui s'intéresse à elle, c'est là un don divin. Ne te laisse pas persuader que tu

réussiras en violant la législation de l'islam, ni au niveau de ta vie privée, ni à celui de ta vie conjugale, ni à celle sociale, ni dans ton commerce non plus, bref, tu essuieras un échec total dans toutes tes affaires. Parfois, l'homme transgresse la Sunna et obéit à une autre personne qui a du prestige, il dit par exemple : "étant obligé, j'ai évité le malheur". Il doit savoir que celui à qui il a obéi tout en désobéissant Allah, Exalté soit-il, finira un jour, par se mettre en colère contre lui.

"... et celui qui soutient un injuste, aura un jour à subir son injustice".
"Celui qui soutient une personne pour tuer un croyant ne serait-ce que par un seul mot, comparaître au-devant d'Allah, Exalté soit-il alors qu'il sera écrit entre ses yeux : désespéré de la miséricorde d'Allah".

(Ibn Mâdjah, hadith faible)

Je suis près d'affirmer que tout le monde a vécu des expériences similaires, comme le fait d'avoir entrepris une certaine affaire qui répond à ses propres intérêts, en négligeant l'application de la Sunna, et a dû en payer à prix d'or.

Sa miséricorde à l'égard des hypocrites :

Cette miséricorde se traduit par la sécurité qu'il (Salla Allahu 'Alaihi wa Sallam) leur a fournie contre le massacre et la captivité, et ce en raison de leur fausse dévotion ; au sens qu'ils font semblant d'être musulmans alors qu'au fond, ils dissimulent leur athéisme. Donc, cette fausse apparence, par laquelle ils pensent tromper les gens, les a protégés d'être traités en tant qu'athées. Telle est la miséricorde du Prophète à leur égard.

Le prophète (Salla Allahu 'Alaihi wa Sallam) nous a exhortés à juger les gens d'après leur apparence car Allah se charge de juger leurs intentions et leurs pensées secrètes.

Sa miséricorde à l'égard des athées :

Comment se manifestait sa miséricorde (Salla Allahu 'Alaihi wa Sallam) envers les

incroyants ? En leur épargnant le châtement de l'extermination du monde. En effet, parmi les signes précurseurs annonçant l'Heure suprême, selon certains Hadiths figure la perte des Arabes, laquelle ne se traduira pas par leur extermination mais par leur vulnérabilité et leur dispersion. Comme si Allah, Exalté soit-il a garanti au Prophète (Salla Allahu 'Alaihi wa Sallam) de ne pas exterminer sa nation comme Il l'avait fait avec les peuples de 'Aad, de Thamūd, de Tubba' et de Lot.

"Et nous renversâmes [la ville] de fond en comble".

(Sourate Al Hidjr (74))

La nation du Prophète (Salla Allahu 'Alaihi wa Sallam), se répartit suivant deux catégories, à savoir la nation qui réside dans une certaine patrie s'est conformée au message et la nation qui a pris connaissance du message.



Donc, toute personne, en vertu du lieu de sa naissance, de ses parents - si ceux-là professent l'Islam -, appartient à cette deuxième catégorie : celle qui a pris connaissance du message, elle peut être laïque, ou athée, cela n'empêche pas qu'elle appartienne à la deuxième catégorie. La miséricorde du Prophète (Salla Allahu 'Alaihi

wa Sallam) implique que celui qui a mécru en son message et bien qu'il soit de sa nation, ne sera pas exterminé, mais subira une torture de traitement. Telle est la miséricorde du Prophète (Salla Allahu 'Alaihi wa Sallam) envers les incroyants.

Ibn Abbas qu'Allah soit satisfait de lui, a commenté à propos de la parole d'Allah, Exalté soit-il :

"Et Nous ne t'avons envoyé qu'en miséricorde pour l'univers."

(Sourate AL ANBIYÂ' (LES PROPHÈTES) : (107))

... que celui qui a cru en Allah, obtiendra la miséricorde dans le monde ici-bas et dans l'au-delà, alors que celui qui n'a pas cru, échappera au supplice, à la déformation, à l'écroulement de la terre sous ses pieds ou à la chute des pierres qui provoquera sa disparition. Quant à la parole d'Allah, Exalté soit-il...

"Allah n'est point tel qu'Il les châtie, alors que tu es au milieu d'eux".

(Sourate AL-ANFĀL (LE BUTIN) : (33))

... on en a déjà beaucoup parlé, il signifie que tant que la Sunna du Prophète (Salla Allahu 'Alaihi wa Sallam) est appliquée dans leur vie, Allah ne les châtie jamais. Pourquoi les châtie-t-Il ? Il le fera s'ils transgressent la Méthode d'Allah (Exalté soit-Il), mais tant qu'ils appliquent la Sunna du Prophète, ils seront en sécurité et à l'abri de tout châtiment. Donc :

« ... alors que tu es au milieu d'eux »

Signifie que tant que tu es vivant parmi eux et tant qu'ils appliquent ta Sunna à ta mort...

"Allah n'est point tel qu'Il les châtie".

Certains ont compris le verset d'une façon différente, sa miséricorde envers les incroyants signifie que du moment où le prophète (Salla Allahu 'Alaihi wa Sallam), est envoyé à cette nation, elle ne sera jamais exterminée, c'est le troisième sens.



Donc, le premier sens : tant que la Sunna du Prophète est suivie dans leur vie, ils ne seront pas sujets à la torture.

Le deuxième sens : tant que le Prophète vit parmi ses compagnons, ceux-ci ne seront pas torturés.

Tant que sa Sunna est appliquée par sa communauté après sa mort, celle-ci ne sera pas

torturée.

Le troisième sens : puisque le prophète (Salla Allahu ‘Alaihi wa Sallam) a été envoyé à cette nation, elle sera en sécurité et à l’abri du supplice d’une extermination éventuelle et de la torture de la destruction. Cette communauté est sauvegardée d’un tel supplice. Mais comment peut-on concilier ce verset avec la parole d’Allah, Exalté soit-il :

"Qu'ont-ils donc pour qu'Allah ne les châtie pas, alors qu'ils repoussent (les croyants) de la Mosquée sacrée".

AL-ANFĀL (LE BUTIN) : 34

Il existe un châtiment individuel et un autre collectif, mais il n'existe pas de châtiment global. Ce verset souligne le châtiment individuel. Des fois, Allah inflige Son châtiment à l’individu pour le traiter et le ramener à Lui, mais de là à faire périr toute la communauté par l’extermination, Allah n’y pense pas car Il l’a garanti à Son Prophète (Salla Allahu ‘Alaihi wa Sallam) pour lui faire honneur ainsi qu’à sa communauté lorsqu’il ne sera plus de cette vie.

Tel est le troisième sens.

Le premier sens est le plus juste : quand est-ce que tu seras soumis au châtiment divin ? Quand tu transgresses la Méthode d’Allah, sinon, le châtiment est suspendu, cela affirme la parole d’Allah, Exalté soit-il :

"Pourquoi Allah vous infligerait-il un châtiment si vous êtes reconnaissants et croyants?"

(Sourate AN-NISAA’ (LES FEMMES) : (147))

Le Prophète (Salla Allahu ‘Alaihi wa Sallam) disait de soi-même :

"Je suis Mohammad ; je suis Ahmad ; je suis Al-Mouqaffi (celui qui a succédé aux autres Prophètes) ; je suis Al-Haachir (les gens ne seront ressuscités qu’après moi le Jour de la Résurrection) ; je suis le Prophète du repentir et je suis le Prophète de la miséricorde".

(Sahih Mouslim d’après Abou Moussa Al Ach'ari).

Lorsqu'on lui a demandé de maudire les incroyants, le Prophète (Salla Allahou 'Alaihi wa Sallam) a dit :

"Je n'ai pas été envoyé pour maudire les gens mais j'ai été envoyé en miséricorde".

(Sahih Mouslim : Abou Houraira)

Ta mission n'implique pas de juger les gens, tu es chargé d'inviter les gens à avoir foi en Allah, car tu n'es pas un juge, alors sois un prédicateur non un juge, sois miséricordieux non cruel.

((Rendez les choses faciles aux gens, ne les rendez pas difficiles ; restez dans un juste milieu (dans l'observation de la religion) en cherchant à vous rapprocher de la perfection ; rassurez les gens par de bonnes nouvelles et ne les effarouchez pas))

Boukhari

Tâche donc de donner de bonnes nouvelles aux gens et ne les effraie pas ; fais ton possible pour suivre le chemin de la droiture, autrement essaie de le suivre autant que possible ; rends les choses aisées au gens et ne les leur rends pas difficiles.

Abou Saleh a rapporté que le Prophète (Salla Allahou 'Alaihi wa Sallam) disait :

"O vous les gens, certes je suis une miséricorde offerte à tous".

Ad-Daarimi

Récapitulons :

Nous sommes censés nous reporter à ces Hadiths et versets. Toi, en tant que croyant tu es censé ne faire que du bien, le don doit constituer la base de ta vie, tandis que le fait de vouloir s'emparer de tout constitue le support de vie de l'incroyant. En terme moderne, l'athée organise sa vie suivant une certaine stratégie et au fur et à mesure qu'il prend (des biens matériels) il devient content. Le croyant quant à lui, établit sa vie sur le don, et s'il

souhaite imiter le Prophète (Salla Allahu ‘Alaihi wa Sallam) à ce propos, il doit faire preuve de miséricorde et de compassion, il doit donner de son temps, de son argent, de son effort, de son expérience, de ses muscles et de tous les dons dont Allah, Exalté soit-il, l’a gratifié, afin d’être un exemple réduit de la miséricorde du Prophète (Salla Allahu ‘Alaihi wa Sallam), où qu’il soit.

Le sens inverse qui vient à l’encontre de la parole d’Allah, Exalté soit-il :

"Ni le ciel ni la terre ne les pleurèrent"

(Sourate Ad Dukhān (LA FUMÉE) : (29))

Le ciel et la terre pleurent le croyant, la terre où il se frayait son chemin le pleure ; le lieu où il s’asseyait, le pleure ; c’est parce que le bien émane de sa personne.

Telle fut la miséricorde du Prophète à l’égard des croyants, des incroyants et des hypocrites,

Sa miséricorde à l’égard de sa famille et de ses enfants :

Amr bin Sa’îd, a rapporté d’après Anas, qu’Allah soit satisfait de lui, (réfléchissez bien à ces Hadiths car on en a grandement besoin) :

((Je n’ai jamais vu quelqu’un de plus compatissant avec les enfants que le Messager d’Allah (Salla Allahu ‘Alaihi wa Sallam).))

Mousslim d’après Anas

Il est des fois où tu trouves un père qui est énormément miséricordieux, ce père est des plus heureux. En conséquence, les membres de sa famille lui réservent une grande affection et rivalisent pour le servir. Je trouve personnellement, que l’une des causes de bonheur de l’homme, c’est sa famille. Le Prophète (Salla Allahu ‘Alaihi wa Sallam) était énormément compatissant envers ses enfants :

((Je n’ai jamais vu quelqu’un de plus compatissant avec les enfants que le Messager d’Allah (Salla Allahu ‘Alaihi wa Sallam).))

"Ibrahim, son fils, était allaité par une femme dont la maison se trouvait dans les hauteurs de Médine, c'est-à-dire loin de la ville.

Il avait pris l'habitude d'aller le voir en notre compagnie, a rapporté 'Amr.

La distance à parcourir est égale à celle séparant al-Mouhadjirine du Moukhayyam.

Il entrait dans la maison, prenait Ibrahim dans ses bras, l'embrassait puis s'en allait".

C'est ce qu'on rapporte dans la Biographie. En raison de l'amour qu'il vouait à sa famille, il allait avec ses compagnons de sa maison ou de sa mosquée jusqu'au bout de la ville pour voir son fils Ibrahim qui résidait chez sa nourrice, il lui donnait un bisou puis s'en allait. Quel était le motif de son action ? C'est son amour et sa miséricorde envers sa famille.

'Amr a dit : "lorsque Ibrahim est décédé, le Prophète (Salla Allahu 'Alaihi wa Sallam) a dit :

((Ibrahim est mon fils, il est mort à l'âge de l'allaitement. Il est encore nourrisson. Il a deux nourrices qui poursuivront son allaitement au Paradis, il est décédé à l'âge de seize mois ou dix-sept mois.))

Comme signe de sa compassion envers sa famille, il les aidait dans les tâches ménagères



La participation aux tâches ménagères était une miséricorde du noble Prophète

; abou AL Aswad a rapporté :

'j'ai demandé à 'Aïcha ce que faisait le Prophète (Salla Allahu 'Alaihi wa Sallam) chez lui, elle a dit :

((il participait aux tâches ménagères, mais lorsque le temps de Salât s'annonçait, il laissait tout tomber pour l'accomplir.))

Parfois, tu trouves un homme chez lui qui passe son temps à servir sa famille, il s'occupe à ranger la maison, à participer aux tâches ménagères, et ce, s'il n'est pas fatigué ou occupé alors que sa femme l'est, il lui donne un coup de main, appliquant par-là la sunna du Prophète (Salla Allahou 'Alaihi wa Sallam).

Al-Aswad poursuivit : "le Prophète (Salla Allahou 'Alaihi wa Sallam) n'était pas comme les hommes tyrans, il subvenait souvent à ses propres besoins ...". On peut trouver des gens tyrans qui frappent, cassent et insultent.

De retour chez lui il devient un monstre effrayant, provoque une scène terrible si sa femme s'est couchée avant son arrivée, la réveille brutalement pour lui préparer le dîner ; si elle a oublié de lui repasser la chemise ou si elle a omis de lui coudre le bouton de la chemise il la répudie et la renvoie chez ses parents. Cet homme n'est qu'un tyran.

En revanche, on trouve des gens qui en rentrant chez eux, suscitent la joie, prennent un diner léger pour ne pas faire de tracas et troubler la famille ; tel est le cas du Prophète (Salla Allahou 'Alaihi wa Sallam) qui était miséricordieux et compatissant. Il se suffisait de peu. On a demandé à 'Aïcha :

((Que faisait le Prophète faisait chez lui ?

Il raccommodait ses vêtements, réparait ses semelles et travaillait comme tous les hommes chez eux". A-t-elle répondu.))

Ahmad dans son « Musnad »

C'est sa miséricorde envers les siens ou ses épouses.

Sa miséricorde envers les garçons :

Anas ibn Malek a rapporté que le Prophète (Salla Allahou 'Alaihi wa Sallam) a dit :

« Je commence quelquefois la Salât, en ayant l'intention de la prolonger, mais entendant les pleurs d'un petit enfant, je la raccourcis sachant que

ces cris tourmentent sa mère »

Boukhari et Mouslim

A la Salât du Fadjr, Allah a décrété de réciter entre quarante et soixante versets. Cependant, en entendant un enfant pleurer alors que sa mère accomplissait la Salât derrière lui, le Prophète (Salla Allahu 'Alaihi wa Sallam) s'empressait de réciter le verset le plus court et de la terminer par miséricorde envers cette mère que son enfant appelait par ses pleurs.

Comme exemple de sa miséricorde envers les enfants, le Prophète passait sa main sur leurs têtes pour les caresser et les embrassait parfois en signe d'affection. Cela appartient à la réalité.

En fait, le taux des enfants illégitimes à l'occident est devenu épidémique. Devenus adultes, ces personnes ne connaissent pas la compassion, parce que l'enfant reçoit la compassion en même temps qu'il tète le sein de sa mère. Lorsque l'enfant est élevé en famille, quelle que soit l'ambiance de cette maison, lorsqu'il reçoit la compassion, les étreintes de ses parents, leurs bisous, leurs soins, la nourriture et les caresses, lorsqu'il se nourrit de miséricorde ; il traitera les gens à son tour, avec miséricorde à travers le poste qu'il occupera à l'avenir. On dira : celui-ci est bien éduqué, il a reçu une bonne éducation, il ne cause de tort à personne, il traite les gens comme s'ils étaient ses propres enfants à cause de la compassion qui emplit son cœur.

Par contre, on s'étonne de l'attitude de certaines personnes qui trouvent plaisir à torturer les autres, à leur porter préjudice et à compliquer les choses. Ces personnes-ci sont ravis de pouvoir livrer les autres au supplice et de leur faire perdre toute constance, du fait qu'elles n'ont pas appris la miséricorde au



sein d'un foyer légitime. Telle est l'immoralité des enfants illégitimes qui ont passé leur

enfance à traîner dans les rues. Ils n'ont pas connu la compassion du père ni celle de la mère, personne ne les a traités avec affection et bienveillance, ni ne les leur a apprises.

C'est pourquoi, lorsque le père de famille dévie du droit chemin ou délaisse ses enfants les conséquences s'annonceront désastreuses. Qu'Allah nous en garde.

Souvent, quand je traite une question de mariage ou un désaccord conjugal, je prends tout mon temps avant de dire au mari : « répudie-là ». Je dis souvent aux couples en désaccord : « Vous allez vous remarier chacun de son côté, mais qui en sera la victime ? Ce sont les enfants. Cet enfant sera sans domicile, son père ne souffre plus sa mère, bien qu'ils soient ses parents mais ils sont tombés en discorde, conséquence : cet enfant sera sans abri.

Je connais un homme qui a répudié sa femme, il était un bon père, mais la nouvelle épouse n'a pas accepté de vivre avec les enfants de son mari, ce qui a amené ce dernier à les confier à ses parents lesquels et en raison de leur âge avancé n'ont pas pu les contrôler; son fils aîné a disparu voilà déjà huit ans, il a perdu toute trace de lui, alors que les deux filles ont dévié du droit chemin.

Le père et la mère ont refait leurs vies chacun de son côté, mais qui a perdu son chemin ? Ce sont les enfants.

Force est de constater que lorsque l'enfant est élevé au sein d'une famille, au milieu de ses parents, il reçoit la tendresse, la compassion, l'amour paternel et la miséricorde, il aura des principes qui le dissuaderont de commettre de mauvais actes à l'avenir.

Remarquez que lorsqu'une femme passe sa vie dans le célibat, elle fera preuve d'une grande dureté, du fait qu'elle n'a pas eu d'enfant, n'a pas vécu la maternité et n'a pas connu la valeur d'un enfant. Ce type de femmes se fait criant chez les maîtresses d'école qui ne se sont pas mariées et n'ont vécu ni la maternité, ni le lien de filiation.

Al Walid ibn 'Ouqba, a rapporté que le Messenger d'Allah (Salla Allahu 'Alaihi wa Sallam) a dit :

"Lors de la conquête de la Mecque, le Prophète (Salla Allahou 'Alaihi wa Sallam) demanda à ses habitants de lui faire venir leurs enfants, il entreprit de caresser leurs têtes et invoquait Allah en leur faveur et lorsqu'on m'a ramené au-devant de lui, alors que j'étais parfumé de safran, il n'a pas passé sa main sur ma tête à cause de ce parfum que ma mère avait appliqué sur ma tête. Ce parfum l'a empêché de passer sa main sur ma tête".

(Ahmad.)

Lorsque tu embrasses un enfant et négliges d'embrasser son frère, tu remarqueras que ce frère te fixe du regard comme pour te faire comprendre que tu l'as blessé. Le Prophète (Salla Allahou 'Alaihi wa Sallam) nous ordonnait d'être juste même avec les bisous.

En réalité, tu peux avoir deux enfants ou trois, des petits-fils ou des petites-filles, si un d'eux était plus beau ou plus intelligent que l'autre, méfie-toi de céder à ta passion en t'occupant du plus beau et du plus intelligent, sinon tu seras l'objet de ta passion. Le plus juste serait d'accorder le même soin aux deux enfants pour que personne ne se sente inférieur à l'autre ou délaissé. Malheureusement notre société est quelquefois sévère, elle s'intéresse au plus intelligent et au plus beau, alors qu'elle laisse dans l'ombre celui dont l'intelligence et la beauté sont moindres, c'est la cruauté de la société. Même dans le cadre de l'enseignement, l'enseignant réussi est tenu de chercher l'étudiant dont le statut général est inférieur aux autres : du point de vue richesse, beauté et intelligence et s'occuper de lui pour lui relever le moral, le rendre enthousiaste et le complimenter pour ses efforts. S'il donne une bonne réponse, l'enseignant doit le féliciter pour l'encourager. Tâche d'être compatissant non pas affectif même dans le traitement de tes enfants, accorde tes soins au moins intelligent et au moins beau, remonte-lui le moral et aide-le à raffermir sa personnalité.

Le Prophète (Salla Allahou 'Alaihi wa Sallam) passait les mains dans les cheveux



des enfants par miséricorde :

Il caressait leurs têtes et les embrassait.

'Aïcha a dit :

"Le Messager d'Allah (Salla Allahu 'Alahi wa Sallam) a embrassé Al Hassan et Al

Hussein, les fils de Ali, en présence du Aqraa' ibn Habes Al Tamimi qui a dit : j'ai dix enfants, je n'ai jamais embrassé aucun d'eux. Alors le Prophète l'a regardé et a dit :

"Celui qui ne fait pas miséricorde à son prochain, ne sera jamais comblé de la miséricorde d'Allah".

Boukhari et Mouslim

Ces enfants sont les nôtres, ils seront les hommes de l'avenir. Des fois, les adultes dévient du droit chemin, que nous restera-t-il alors ? Les enfants. C'est en eux qu'on doit placer notre espoir. Il. A cet effet, nous sommes appelés à bien les éduquer et à bien les former conformément à la loi islamique, nous devons leur enseigner les principes de la religion pour pouvoir compter sur eux à l'avenir. Tous ceux qui ont des fils ou des filles, peuvent déjà garantir le Paradis comme lieu de résidence éternelle, et de plus, ils peuvent y entrer par ses portes les plus grandes, à condition d'apprendre à leurs enfants le Coran, les qualités morales du Prophète, et la Sunna, de les amener à la mosquée, de les respecter, de les dorloter, et de les honorer afin que l'amour d'Allah et de son Messager se fixe au fond de leur petit être.

"Apprenez à vos enfants l'amour de votre Prophète et de Sa famille".

Raconte-lui les exploits du Prophète, sa miséricorde et ses prises de position, ainsi que ceux de ses compagnons.

Mohammad ibn Yousef rapporta d'après Soufian, d'après Hicham, d'après 'Ourwa, qu'Aïcha, qu'Allah soit satisfait d'elle, a dit :

Un jour, un bédouin vint trouver le Prophète et lui dit :

« Vous embrassez vos enfants ! Nous ne le faisons pas. Le Prophète (Salla Allahu 'Alaihi wa Sallam) lui dit alors :

((Que puis-je pour toi si Allah a ôté la clémence de ton cœur .))

Boukhari et Mouslim

C'est-à-dire, je ne peux rien faire pour toi si Allah a ôté la compassion de ton cœur. Il y a beaucoup de pères qui une fois rentrés chez eux passent un bon moment à câliner leurs enfants afin de les rapprocher d'eux et de les pousser à les aimer.

Al Bara', qu'Allah soit satisfait de lui, a dit : "j'ai vu le Prophète (Salla Allahu 'Alaihi wa Sallam) porter Al Hassan ibn Ali sur les épaules tout en disant :

"O Mon Seigneur, je l'aime, aime- le Toi aussi".

Boukhari, Mouslim et at-Tirmidhî

Anas ibn Malek a rapporté que le Messager d'Allah (Salla Allahu 'Alaihi wa Sallam) fut interrogé :

« Qui parmi les tiens aimes-tu le plus ? » il répondit :

((Al Hassan et Al Hussein.))

Il disait souvent à Fatima :

((Ramène-moi mes deux fils.))

Il trouvait plaisir à sentir leur odeur et les serrait contre sa poitrine.

At-Tirmidhî

Il disait souvent à sa fille Fatima :

((Où sont mes deux fils, Al Hassan et Al Hussein ?))

Il les considérait comme ses propres fils.

Quant à sa miséricorde envers les garçons, elle se manifestait par son désir de les rendre

heureux, en fait, il donnait les fruits précoces qu'on lui offrait aux garçons qui étaient présents dans son assemblée en cherchant le garçon le moins âgé parmi les présents pour les lui offrir.

Ibn 'Abbas, qu'Allah soit satisfait d'eux a rapporté : lorsqu'on apportait au Prophète (Salla Allahu 'Alaihi wa Sallam) des fruits précoces, il les posait sur les yeux puis sur les lèvres et disait :

((O Seigneur, fais-nous voir les derniers fruits comme Tu nous a fait voir les précoces.))

At-Tabarani

Puis il les donnait aux garçons qui se trouvaient présents à l'assemblée.

Cette initiative a un sens bien profond, l'enfant aime les fruits et ne sait pas que son père n'en possède pas le prix. Donc, quand les vendeurs baissent le prix des fruits et les rendent à la portée de tous les gens, cela devient une bienfaisance. Aujourd'hui, les gens sont tellement heureux à cause du prix réduit des bananes, les trois kilos coûtent cent livres syriennes. Mais lorsque le prix des bananes est onéreux, le père se trouve dans l'impuissance d'en acheter à ses enfants. En principe, l'enfant aime les fruits, et procurer à l'enfant la nourriture constitue un grand plaisir pour le père parce que la bonne nourriture entre dans la construction de l'organisme des enfants, elles fournissent à leurs corps les composants dont ils ont besoin pour une croissance saine.

Du reste, lorsque le père se donne de la peine au travail, s'y rend de bonne heure, fait du commerce, ou réalise un projet d'agriculture et d'industrie, pour procurer à ses enfants la nourriture et la boisson ; il ne fait qu'accomplir un acte de culte dans toute la force du terme.

Dans l'islam, le dualisme n'existe pas, tu obéis à Allah, Exalté soit-il ; tu te conformes à Sa Méthode dans ton travail, au bureau, à l'école si tu es enseignant, dans ton cabinet si tu es avocat, dans ta clinique si tu es médecin, dans ta pharmacie si tu es pharmacien ou

dans la terre si tu es agriculteur, n'importe où tu travailles, pour subvenir aux besoins de tes enfants. En réalité, Allah et par une sagesse infinie, a rendu le gain licite difficilement accessible afin d'élever ton rang ; le Prophète (Salla Allahu 'Alaihi wa Sallam) a dit à cet effet :

((Celui qui passe la nuit, épuisé à force de s'être évertué à chercher le gain licite, passera sa nuit en ayant obtenu l'absolution de ses péchés antérieurs.))

Parfois, l'homme rentre chez lui tellement fatigué, la vie est difficile, le gain de l'argent est difficile, le gain de l'argent par voies licites est d'autant plus difficile et il sera encore plus difficile si tu es un homme ordinaire qui n'as aucune qualité. Si tu gagnes cet argent et procures les besoins de tes enfants comme nourriture et vêtements, tu accompliras un acte de culte et tu te seras conformé à la religion ; en somme, ton travail est un acte de culte.

Les larmes que le Prophète a versées lors de la mort de son fils Ibrahim est une preuve de sa miséricorde.

Anas, qu'Allah soit satisfait de lui, a raconté que le Prophète (Salla Allahu 'Alaihi wa Sallam) était entré chez son fils Ibrahim qui était en agonie, les yeux du Prophète se mirent à verser des larmes, Abd Ar Rahman ibn 'Awf a dit :

« Toi aussi, O Messenger d'Allah, tu pleures ? » Le Prophète a répondu :

« O ibn 'Awf, c'est de la miséricorde », avant d'ajouter :

« Les yeux versent leurs larmes, le cœur s'afflige mais nous ne disons que ce qui plaît à Allah, nous sommes bien tristes de ta perte, Ô Ibrahim. »

(Al Boukhari dont une partie est racontée par Mouslim).

Il n'y a aucun inconvénient à ce que l'homme pleure, mais de là à prononcer des paroles qui vont à l'encontre de la foi, cela est inadmissible. Parfois, le père de famille meurt, son fils dit :

« La maison s'est écroulée à la mort du père ». C'est faux, Allah est toujours là.

Notre maison est ruinée. C'est faux car Allah existe, c'est Lui Ar-Razzâq, Celui qui pourvoit. Allah se chargeait de pourvoir ton père en même temps que toi.

Ce sont des paroles d'athéisme. Cependant, l'homme peut souffrir...

« Nous sommes bien tristes à cause de ta perte Ô Ibrahim »

Oussama ibn Zeid, qu'Allah soit satisfait d'eux, a raconté : on a donné au Prophète son petit-fils (le fils de sa fille), qui était agonisant, il le porta entre ses mains, et ses yeux versèrent des larmes, Sa'd lui a dit :

« Qu'est ce qui se passe Ô Messenger d'Allah ? »

« C'est la manifestation de la miséricorde qu'Allah a placée dans le cœur de ses serviteurs, a-t-il répondu, en effet, Allah n'est compatissant qu'envers Ses serviteurs qui sont eux-mêmes compatissants. »

L'homme doit être miséricordieux envers les enfants, il doit s'occuper d'eux, subvenir à leurs besoins, leur procurer le sommeil tranquille et la nourriture délicieuse et les emmener en promenades. Par Allah, le fait d'emmener tes enfants en promenade est déjà le plus haut degré des actes de cultes, ils n'ont personne à part toi. A l'école ils seront fiers de dire le lendemain que leur père les avait emmenés en un certain lieu. Chaque enfant racontera l'endroit où son père l'a emmené. Toi aussi, emmène-le en promenade, il n'y a aucun mal à passer quelques temps en compagnie de ses propres enfants ; cela constitue une partie de la religion et l'enfant grandira en éprouvant de l'affection envers le Messenger d'Allah.

Une autre figure de la miséricorde du Prophète s'incarne dans les larmes qu'il versait lorsqu'un de ses compagnons était victime d'une grave maladie.

Ibn Omar, qu'Allah soit satisfait d'eux a rapporté que le Prophète (Salla Allahu 'Alaihi wa Sallam), rendit visite à Sa'd ibn



'Oubada qui était agonisant, il était accompagné de 'Abd Ar Rahman ibn 'Awf, de Sa'd ibn Abu Waqqas et d' 'Abd Allah ibn Mas'oud, qu'Allah soit satisfait d'eux, le Prophète n'a pu retenir ses larmes, l'ayant vu

pleurer ses compagnons pleurèrent eux aussi, le Prophète (Salla Allahou 'Alaihi wa Sallam) leur dit:

((Est-ce que vous m'entendez ? Allah ne châtie pas le mort pour des larmes versées, ni pour un cœur attristé, mais Il inflige Son châtiment ou accorde Sa miséricorde à cause de cela.)) (...et il montra sa langue.)

Boukhari et Mouslim

Allah n'inflige pas son châtiment à la personne morte pour les larmes versées ni pour le cœur attristé, la personne morte en est exempte, mais l'homme sera châtié pour les paroles impies qu'il prononce.

Un homme a perdu sa femme qui a une sœur de dix ans plus âgée, il a dit : "O Allah, Tu aurais pu prendre cette sœur qui n'a pas de mari, au lieu de me prendre ma femme !". Bien évidemment ce sont des paroles impies qui dénotent d'une ignorance quant à la sagesse d'Allah, Exalté soit-il. Donc, l'homme ne reçoit pas le châtiment à cause des larmes versées ni du cœur attristé, mais il le sera pour sa langue.

Des fois, on trouve un homme qui dispose de compétences de commandement et qui est entouré de beaucoup de personnes, hélas, son intelligence et son expérience se limitent à réunir les gens, car il ne connaît pas la miséricorde. En revanche, le Prophète (Salla Allahou 'Alaihi wa Sallam) était miséricordieux, il vouait une profonde affection à ses

compagnons qu'il a placés au même rang que les siens. C'est le cas des croyants, un véritable sentiment d'attachement et d'affection les lie.

Je vous donne en exemple ce critère, et je prie Allah qu'il soit exact : si tu éprouves de la joie en apprenant qu'Allah a réservé à ton frère croyant un privilège quelconque : comme le fait de s'acheter une maison, d'épouser une femme remarquable, d'obtenir un diplôme, d'occuper un poste de haut rang, de réaliser un statut social important... cela sera un signe de croyance de ta part, mais si tu es contrarié, cela sera un signe d'hypocrisie.

"Qu'un bonheur t'atteigne, ça les afflige".

(Sourate AT-TAWBAH (LE DÉSAVEU ou LE REPENTIR) : (50))

L'hypocrite souffre d'un bien qui comble son frère, ce critère sert de base de jugement. Nous sommes tous entourée d'amis croyants. Ton frère a obtenu un doctorat et toi, tu en es irrité ? Tu te demandes : quand est-ce qu'il l'a obtenu ? Cela a dû lui coûter un prix onéreux. Tout de suite, tu le mets en doute. Si ton frère s'est marié, tu essaies de chercher des points faibles pour te reconforter, tellement tu l'envies, mais si tu éprouves une joie, un bien-être pour ton frère qui a obtenu le doctorat, s'est marié, a réussi dans son travail ou dans son commerce, si tu es heureux, tu seras croyant, par Allah, tu le traites d'égal à égal, car Allah, Exalté soit-il, a dit dans un verset très précis :

"Ceux qui aiment que la turpitude se propage parmi les croyants".

(Sourate Al Nour (LA LUMIÈRE) : (19))

Cet homme n'a rien dit, il n'a commis aucun péché, mais il a aimé que... :

La turpitude se propage parmi les croyants.

En foi de quoi, Allah l'a classé dans la même tranchée que celle des hypocrites et des athées. Tu dois manifester de la joie lorsque tes frères croyants sont comblés d'un bien, et malheureux s'ils vivent un malheur. Si tu dis : je ne m'en mêle pas, ce n'est pas mon affaire. Cette parole ne convient pas aux croyants.

Le Prophète (Salla Allahou 'Alaihi wa



Sallam) ne manquait pas de pleurer à la mort d'un de ses compagnons. At-Tirmidhî a rapporté des hadiths racontés par 'Aïcha (qu'Allah soit satisfait d'elle) à ce propos :

« J'ai vu le Messager d'Allah (Salla Allahu 'Alaihi wa Sallam) embrasser en pleurant Othmane Ibn Madh'oûne alors qu'il était mort, j'ai même vu les larmes lui couler des yeux. »

Selon Ibn Sa'd dans le livre "AL Tabakât", 'Aïcha qu'Allah soit satisfait d'elle a dit :

« Le Prophète a embrassé Othmane Ibn Madh'oûne, j'ai même vu les larmes du Prophète couler sur la joue de Othmane. »

Il (Salla Allahu 'Alaihi wa Sallam) éprouve de la miséricorde à l'égard de ses compagnons, il les aime, il a de l'affection à leur égard ainsi que de l'estime et du respect, il appréciait leurs qualités.

Dans le livre de "al-Wafaa'", Ibn Al Jawzi a rapporté qu'Aïcha, qu'Allah soit satisfait d'elle a dit :

« Lorsqu'Othmane Ibn Madh'oûne est mort, le Prophète a découvert son visage, l'a embrassé entre les yeux, et a pleuré pendant un bon moment, lorsqu'on a voulu le porter hors de son lit, il a dit : "Que le Paradis et le bonheur te soient réservés, O Othmane, la vie ne t'a rien donné, de même qu'elle n'a pas eu de toi".

C'est-à-dire qu'il est mort pauvre, il n'a rien gagné de la vie, ainsi que la vie n'a pu le séduire.

Sa miséricorde à l'égard des indigents et des gens faibles :

Anas, qu'Allah soit satisfait de lui a rapporté :

La petite fille (ou l'esclave), prenait le Messenger d'Allah (Salla Allahu 'Alaihi wa Sallam), par la main et s'engageait avec lui dans le chemin de son choix.

Boukhari Parfois l'enfant sait où se cachent les bonbons et les biscuits, alors il tire son père par la main avant même que ce père ne se rende compte de la situation et n'ait une réaction quelconque ; donc le prophète (Salla Allahu 'Alaihi wa Sallam) accompagnait la fillette qui le prenait par la main et s'engageait dans le chemin qu'elle voulait. Il marche avec elle pour lui acheter de la nourriture ou autres choses.

An-Nasaa'i a rapporté d'après Ibn Abu Awfa, (qu'Allah soit satisfait de lui) que le Prophète (Salla Allahu 'Alaihi wa Sallam) ne dédaignait rien et ne se montrait jamais orgueilleux ; il tenait compagnie à la femme veuve et au pauvre pour répondre à leurs besoins. Sahel ibn Hounaif, qu'Allah soit satisfait de lui, a rapporté que le Prophète (Salla Allahu 'Alaihi wa Sallam) rendait visite aux plus faibles parmi les Croyants, surtout ceux souffrant de quelque mal et assistait à leurs funérailles.

Dans une prochaine leçon, si Allah le veut bien, on continuera notre discours sur sa miséricorde envers l'orphelin, l'animal, les oiseaux, etc.

Louange à Allah, Le Seigneur de l'univers